



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze juin le Conseil Municipal dûment convoqué le 09 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres
en exercice : 27
Membres présents : 20
Procuration : 6
Suffrages exprimés : 26
Votes Pour : 26
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, Mme Amandine BARBERE, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, Mme Francine CHADEF AUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, Mme Mélanie MANO, M. Jacques DELLION, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Excusés : M. Bernard JOLLYS (procuration à I. Dexpert), Mme Isabelle POINTIS (procuration à I. Bernadet), M. Julien RIVIERE (procuration à P. Dufau), M. Nicolas SERRIERE (procuration à R. Bamale), M. Laurent JOUGLENS (procuration à L. Soulard), Mme Emmanuelle PEIGNIEUX (procuration à D. Barreyre).

Absente : Mme Marie-Agnès SALOMON.

Secrétaire de séance : Mme Sonia CILLARD-CARRARA

N° DE_2021_077

OBJET : CREATION D'UN SKATE-PARK -DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA CAF DE LA GIRONDE et de l'AGENCE NATIONALE DU SPORT

Madame Danielle Barreyre rappelle au Conseil Municipal le projet de création du skate-park validé par délibération du 16 février 2021 ainsi que les demandes de subventions auprès de l'Etat et du Département de la Gironde.

Madame Danielle Barreyre propose à l'assemblée de solliciter des aides financières complémentaires de la Caisse d'Allocations Familiales et de l'Agence Nationale du Sport.

Il est rappelé que l'actuel skate-park, situé sur l'esplanade Philippe Lucbert est un équipement datant de juillet 1991, désormais sous-dimensionné, obsolète, inapproprié aux nouvelles pratiques.

Une réflexion portant sur la création d'un nouveau skate-park a donc été engagée en partenariat avec le jeune public. L'objectif est de faire de cet équipement :

- un lieu de divertissement et de pratiques pour tous les publics
- un lieu de vie, aménagé et paysagé, sécurisé et normé.
- un lieu évolutif pour accueillir les compétitions,
- un lieu de « culture-urbaine » en complémentarité des équipements déjà existants sur le territoire.

Le choix de la plaine de Castagnolles, position géographique centrale de la commune, est idéal, puisque située au cœur d'un complexe sportif offrant de multiples activités sportives complémentaires.

Après étude, les travaux seront réalisés en 2021/2022.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ce projet et d'autoriser Madame le Maire à solliciter les financements suivant le plan prévisionnel ci-après :

Estimation du projet..... 165 000.00 € HT

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux de conception	1 925.00 €	DETR (Plafonné à 100 000 €)	35 000 €
Travaux préliminaires	5 350.00 €	Conseil Départemental de la Gironde	24 000 €
Terrassements et formes	22 744.20 €	CAF de la Gironde	20 000 €
Ouvrages en béton	102 862.50 €	Agence Nationale du sport	35 000 €
Serrurerie et finitions spécifiques	16 054.00 €		
Panneau d'affichage	975.00 €		
Sous-total	149 910.70 €	Sous-total	114 000 €
		Quote-part restant à la charge de la collectivité	51 000 €
Maîtrise d'œuvre	15 089.30		
TOTAL	165 000.00 €	TOTAL	165 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents avec procurations

CONFIRME les aides sollicitées auprès de l'Etat et du Département de la Gironde.

DECIDE

- de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, d'un montant de 20 000 €.
- de solliciter une aide financière auprès de l'AGENCE NATIONALE DU SPORT d'un montant de 35 000 €,
- de s'engager à prendre en charge la part non couverte par les subventions et à préfinancer la TVA.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif aux aides financières.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Isabelle DEXPERT

